

Étaient présents : Mesdames Marjorie DUPÉ, Nadège FILHON, Sabrina GIRAULT, Stéphanie GIRE, Marie-France DUPONT, Nathalie REMEAU, Mélissa TOUCHARD, Christèle SENECHAUD

Messieurs Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Marc BALABAUD, Wilfried GUIGNARD, Régis LACROIX, Loïc MOREAU

Absents excusés : Florence GERMON, Michel LEDOS, Bertrand BOUCHER, Maxime LAMBERT

Procurations : Maxime LAMBERT à Marjorie DUPÉ

Mme Marjorie DUPÉ a été désignée secrétaire de séance.

A 19 heures 00 minutes, au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sur convocation du 25 janvier, de Monsieur le Maire, Alain FONTANAUD, se sont réunis les conseillers à la séance du Conseil Municipal ayant pour ordre du jour :

- 1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021
- 2 Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal
- 3 Pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes- avis de la Commune
- 4 Location épicerie et son logement – fixation du montant des loyers
- 5 Cantine : proposition d'augmentation tarifaire du prestataire
- 6 Questions diverses

1 Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 14 décembre est adopté à l'unanimité des présents.

2- Décisions d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le dernier conseil, nous avons enregistré :

1 terrain dans le lotissement Le Manège

1 maison rue du Pont des ballets

1 maison rue de Saintonge

1 maison rue des Arielles

Ces ventes n'ont pas fait l'objet de décision d'intention d'aliéner.

3- Pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes- avis de la Commune

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en parallèle de la mise en œuvre du pacte de gouvernance, de la révision du schéma de mutualisation et d'un nouveau projet de territoire les élus du conseil communautaire ont décidé de travailler sur une proposition de pacte financier et fiscal entre les communes et la Communauté de Communes Aunis Atlantique, dans un

esprit d'équité et de solidarité entre les communes membres et la CDC.

Ce pacte devra permettre d'optimiser la situation financière du territoire et de clarifier les liens financiers.

Le bureau d'études KPMG a été missionné pour travailler sur ce pacte financier et fiscal.

Différents comités de pilotage se sont tenus en présence des maires des communes et permettent d'aboutir à la **proposition de 9 outils** pouvant être mis en œuvre dans le pacte financier et fiscal. Afin d'obtenir un consensus, la CdC souhaite recueillir l'avis des communes sur ces outils. Trois d'entre eux ne concerneront que certaines communes.

Il est proposé aujourd'hui de recueillir la position du conseil municipal sur la mise en œuvre de ces outils.

A. Pour toutes les communes

1. Optimisation de la Dotation Générale de Fonctionnement de la CDC

Il est proposé de reverser aux communes la part communale du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) touchée par la CDC. En contrepartie, chaque commune reverse à la CDC la somme perçue sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition, cependant il convient de mentionner qu'en cas de changement de système le montant de l'attribution de compensation redevient celui d'origine soit un montant annuel de 111 093 € pour la commune de Saint Sauveur

2. Arrêt des prestations de service

21. Entretien des espaces verts

Il est proposé de compenser l'arrêt du paiement par la CDC de la prestation de service "Entretien des espaces verts" par un versement de FPIC de la CDC à la commune.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition

22. Autres prestations (balayage des voies communales, entretien des haies, ...)

Il est proposé d'arrêter le paiement par la CDC de ces prestations. En contrepartie, une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est mise en place.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte avec cette proposition

3. Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Il est proposé de créer une Dotation de Solidarité Communautaire. Son montant annuel sera compris entre 100 000 € et 200 000 € selon les modalités suivantes :

- ✓ Montant minimum : 100 000 €
- ✓ Montant maximum : 200 000 €
- ✓ Entre ces deux limites, la dotation sera fonction du niveau d'épargne de la CDC. Elle sera supérieure à 100 k€ si la CAF nette est supérieure à 7%.

Exemples :

Cas n°1 : la CAF est de 500 k€. Vu que 7% de CAF représente 620 k€, la DSC est de 100 k€.

Cas n°2 : la CAF est de 700 k€. Vu que 7% représente 620 k€, la DSC est de 180 k€ (100 + 80).

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil municipal accepte cette proposition avec 12 pour et 5 abstentions

Il est proposé de retenir les critères suivants pour composer la DSC :

- ✓ Revenu par habitant 20%
- ✓ Potentiel financier de la commune : 50%
- ✓ Bénéficiaires d'aide au logement : 20%
- ✓ Nombre de logements sociaux : 10%

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte cette répartition

4. Fonds de concours

Il est proposé de créer une enveloppe de fonds de concours (montant à fixer avec le Plan Pluriannuel d'Investissement) fléché sur les investissements structurants des communes (projets inscrits ou à inscrire dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal émet un avis réservé sur cette proposition. Le Conseil Municipal souhaite bénéficier d'une enveloppe avec droit de tirage comme auparavant pour des investissements communaux ; et non seulement des projets structurants.

B. Pour les communes disposant d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE)

1. Reversement de la Taxe Foncière du Bâti (TFB) sur les Zones d'Activités Economiques

11. Reversement de la nouvelle TFB issue de la réforme de la Taxe d'Habitation

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, lorsqu'une nouvelle entreprise va s'installer dans une zone économique, la commune d'implantation de la zone percevra la TFB qui était auparavant versée au Département (Effet d'Aubaine). Il est proposé que cette future recette soit versée à la CDC.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce contre cette proposition

12. Reversement d'une part de la Taxe Foncière Bâti des nouvelles zones économiques et des extensions des zones existantes

Pour les futures zones économiques ou les extensions des zones existantes, il est proposé que 80% de la TFB issue de la dynamique des bases (part communale + ancienne part Département) soit versée à la CDC.

Exemple

*Saint-Sauveur d'Aunis. La base TFB Economie est de 272 754 € dont **181 466 €** pour la ZAE. Le taux consolidé est de 40,49% avec un coefficient correcteur de 0,86 soit **34,8%** (19% Commune + 15,8% ex Département).*

Pour l'extension de la Zone de Beaux-Vallons, si la base augmente de 1% soit de 1 814 €, la TFB augmentera de 631 €. Il est proposé que 80%, soit 505 € soit reversé à la CDC.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce contre cette proposition.

13. Reversement d'une part de la Taxe d'Aménagement sur les Zones d'Activités Economiques
Pour les communes disposant de zones d'activités économiques, il est proposé de fixer la Taxe d'Aménagement des zones à 6% et de partager la recette à part égale entre la commune et la communauté de communes.

⇒ **Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité

4 Location épicerie et son logement – fixation du montant des loyers

Mr le Maire et Michel Arnaud informent le Conseil Municipal qu'ils ont rencontré un couple intéressé par la location de l'épicerie et de son logement.

Il sera procédé au plus vite aux travaux nécessaires pour ces locations. L'objectif étant une ouverture pour mai 2022.

Il est proposé de louer le local commercial pour un montant de 550 € et le logement pour un montant de 550 € également, soit un total de 1 100 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la location pour ces montants.

5- Cantine : proposition d'augmentation tarifaire du prestataire

Notre prestataire Restoria, connaît actuellement comme dans beaucoup de domaines une augmentation de ses charges et des coûts des matières premières.

Il nous a contacté pour envisager une augmentation de ses tarifs dès ce début 2022.

Il est proposé une augmentation de 6%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation ; et maintiendra pour cette fin d'année scolaire le prix de la refacturation aux familles au niveau de ce qui avait été décidé en septembre 2021.

6- Questions diverses

-Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un arrêté de Mr Le Préfet portant refus au projet éolien « La Ferme éolienne de Saint Sauveur d'Aunis ». Une décision qui va dans le sens de l'avis du Conseil Municipal et d'autres organismes concertés.

-Mr Le Maire informe également le Conseil Municipal de la réflexion commune avec la CDC concernant des zones à définir avec l'EPF pour des achats fonciers futurs. Il semble intéressant de se positionner pour un achat éventuel pour le projet du futur Centre de Loisirs.

- Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer pour définir le nom de futures rues. La rue rétrocédée par le département au niveau de la zone de Beaux vallons (ancienne route départementale), s'appellera la rue des Moindreux.

Mr Le Maire fait un point sur les travaux du rond-point de la RD 115. Les travaux avancent bien et il faut réfléchir à l'aménagement de ce rond-point (décoration).

-une enquête publique est en cours à la Mairie pour l'agrandissement de la déchetterie. Il y aura 24 boîtes au total contre 6 actuellement. Les travaux réalisés par Cyclad s'élèvent à 1.5 millions d'euros et les travaux devront durer 9 à 10 mois.

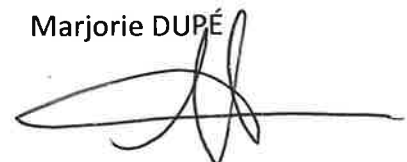
-8 Bornes pour les Biodéchets seront mises en place dans la Commune.

-A la demande des services de l'éducation nationale, nous allons faire le nécessaire pour la mise en place de capteurs de CO2 dans les écoles.

-Loïc MOREAU évoque un problème de prolifération de rats gondins et demande l'adhésion pour le piégeage de ceux-ci. Michel Arnaud s'est renseigné, et il sera fait appel aux personnes habilitées « tireurs de rats gondins ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Marjorie DUPÉ



Réf. : Décret n°2010-783 du 11 juillet 2010 modifiant l'article R.2121-9 du Code général des Collectivités territoriales

2022-01-01	Pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes- avis de la Commune
2022-01-02	Location épicerie et son logement – fixation du montant des loyers
2022-01-03	Cantine : proposition d'augmentation tarifaire du prestataire

Alain FONTANAUD	Maire	
Marjorie DUPE	1 ^{ère} adjointe	
Michel ARNAUD	2 ^{ème} adjoint	
Florence GERMON	3 ^{ème} adjointe	
Éric ROBIN	4 ^{ème} adjoint	
Mélissa TOUCHARD	Conseillère Municipale	
Christelle SENECHAUD	Conseillère Municipale	
Nadège FILHON	Conseillère Municipale	
Nathalie REMEAU	Conseillère Municipale	
Sabrina GIRAULT	Conseillère Municipale	
Marie-France DUPONT	Conseillère Municipale	
Stéphanie GIRE	Conseillère Municipale	
Michel LEDOS	Conseiller Municipal	
Wilfried GUIGNARD	Conseiller Municipal	
Maxime LAMBERT	Conseiller Municipal	
Régis LACROIX	Conseiller Municipal	
Loïc MOREAU	Conseiller Municipal	
Marc BALABAUD	Conseiller Municipal	
Bertrand BOUCHER	Conseiller Municipal	

